

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 avril 2022

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10

L'an deux mil vingt-deux,

Le 14 avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEON, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2022

Présents : les membres du Conseil Municipal

Absents excusés : CALLET Danielle, SONZOGNI Marie-Françoise, MEO marc.

Pouvoirs : CALLET Danielle à DUPONT Jean-Marc

Secrétaire de séance : Isabelle MORLOTTI

Approbation du compte rendu de la séance précédente : le Conseil municipal n'émet pas d'observation sur le compte-rendu de la séance du 1er mars 2022, il est donc approuvé à l'unanimité.

Approbation du Compte de Gestion budget annexe photovoltaïque 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion 2021 du budget annexe Photovoltaïque dressé par le receveur.

Approbation du compte administratif photovoltaïque 2021

Le Maire, après avoir présenté au conseil municipal, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, présente les résultats du **compte administratif photovoltaïque 2021** résumé comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultats reportés	2 166.90 €			833.61 €	2 166.90 €	833.61 €
Opérations exercice	7 982.70 €	7 831.36 €	11 445.15 €	13 234.49 €	19 427.85 €	21 065.85 €
Résultat de l'exercice	151.34 €			1 789.34 €		1 638.00 €
Résultat de clôture	2 318.24 €			2 622.95 €		304.71 €
Restes à réaliser						
Résultats cumulés	2 318.24 €			2 622.95 €	2 318.24 €	2 622.95 €
Résultats définitifs	2 318.24 €			2 622.95 €		304.71 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle de réunion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Photovoltaïque tel que présenté ci-dessus. Ce Compte Administratif est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de Monsieur le receveur.

Affectation du résultat de fonctionnement 2021 budget annexe photovoltaïque

Le Conseil Municipal, après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 622.95 € et un déficit d'investissement de 2 318.24 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

cpte 1068 recette investissement (couverture du déficit d'investissement)	2 318.24 €
cpte 002 recette fonctionnement (solde du résultat de fonctionnement reporté)	304.71 €

Vote du budget annexe Photovoltaïque 2022

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2022, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	13 753.71 €
Section d'INVESTISSEMENT	10 506.40 €

Le Conseil Municipal approuve le Budget Photovoltaïque 2022 à l'unanimité.

Approbation du Compte de Gestion budget annexe Eau-Assainissement 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2021 du budget annexe Eau-Assainissement dressé par Monsieur le receveur.

Approbation du compte administratif Eau-Assainissement 2021

Le Maire, après avoir présenté au conseil municipal, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, présente les résultats du **compte administratif Eau-Assainissement 2021** résumé comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultats reportés		183 328.67 €		116 054.44 €		299 383.11 €
Opérations exercice	25 713.70 €	33 748.85 €	106 554.71 €	72 254.93 €	132 268.41 €	106 003.78 €
Résultat de l'exercice		8 035.15 €	34 299.78 €		26 264.63 €	
Résultat de clôture		191 363.82 €		81 754.66 €		273 118.48 €
Restes à réaliser						
Résultats cumulés		191 363.82 €		81 754.66 €		273 118.48 €
Résultats définitifs		191 363.82 €		81 754.66 €		273 118.48 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle de réunion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Eau-Assainissement tel que présenté ci-dessus. Ce Compte Administratif est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de Monsieur le Receveur.

Affectation du résultat de fonctionnement 2021 budget Eau-Assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 81 754.66 € et un excédent d'investissement de 191 363.82 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

cpte 002 recette fonctionnement (solde du résultat de fonctionnement reporté)	81 754.66 €
--	--------------------

Participation du budget Eau-Assainissement au budget général

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de budgéter la somme de 6000 € au compte 621 du budget de l'eau et assainissement et au compte 70878 du budget général.

Il précise que cette somme correspond aux charges de salaire des employés de la Commune pour leur activité concernant le budget de l'eau et l'assainissement :

Travaux sur les réseaux et la station de pompage
Entretien de la station d'épuration et des stations de relevage
Relevé des compteurs
Etablissement du rôle et de la facturation
Etablissement du budget, des titres et des mandats
Elaboration des diverses délibérations etc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, approuve la proposition et dit que la somme forfaitaire de 6000 € sera mandatée au compte 621 du budget de l'eau et encaissée au compte 70872 du budget général.

Vote du budget annexe Eau-Assainissement 2022

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2022, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	186 543.66 €
Section d'INVESTISSEMENT	267 187.82 €

Le Conseil Municipal approuve le Budget Eau-Assainissement 2022 à l'unanimité.

Approbation du Compte de Gestion budget Commune 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2021 du budget général dressé par Monsieur le Receveur.

Approbation du compte administratif Commune 2021

Le Maire, après avoir présenté au conseil municipal, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, présente les résultats du **compte administratif Commune 2021** résumé comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultats reportés		38 436.87 €		247 460.71 €		285 897.58 €
Opérations exercice	263 949.10 €	136 690.89 €	355 126.05 €	407 487.23 €	619 075.15 €	544 178.12 €
Résultat de l'exercice	127 258.21 €			52 361.18 €		-74 897.03 €
Résultat de clôture	88 821.34 €			299 821.89 €		211 000.55 €
Restes à réaliser	2 678.50 €				160 981.61 €	
Résultats cumulés	91 499.84 €			299 821.89 €	91 499.84 €	299 821.89 €
Résultats définitifs	91 499.84 €			299 821.89 €		208 322.05 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle de réunion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget Commune tel que présenté ci-dessus. Ce Compte Administratif est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de Monsieur le Receveur.

Affectation du résultat de fonctionnement 2021 budget Commune

Le Conseil Municipal, après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 299 821.89 €, un déficit d'investissement de 88 821.34 € et des restes à réaliser de 2678.50 € en dépenses d'investissement, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

cpte 1068 recette investissement (couverture du déficit d'investissement)	91 499.84 €
cpte 002 recette fonctionnement (solde du résultat de fonctionnement reporté)	208 322.05 €

Vote des taux d'imposition des taxes locales

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux des taxes directes locales, prend acte de l'avis de la commission des finances, réunie le 29 mars 2022, de ne pas augmenter les taux pour 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. Fixe à 27.11 % le taux de Taxe Foncière Bâti

. Fixe à 45.09 % le taux de Taxe Foncière Non Bâti

Vote des subventions accordées

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions pour l'année 2022, et propose le versement d'une subvention de 200 euros aux Associations communales actives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions comme suit :

Nom de l'organisme	Montant
ADAPA	110
ADOT AIN	50
AFM TELETHON	50
AFSEP SCLEROSE EN PLAQUE	50
APAJH AIN HANDICAP	50
Association des Parents d'élèves du Collège d'ARTEMARE	50
AS CO LEC Lecture scolaire	30
BANQUE ALIMENTAIRE DE L'AIN	100
CECOF	50
CFA BOURG-EN-BRESSE	50
CHATS ERRANTS DE BUGEY SUD	200
CLASSES EN 2 DE CULOZ	70
COMITE DES FETES BEON	200
Dr CLOWN enfants hospitalisés	50
GSCF Association humanitaire Sapeurs Pompiers	50
JEUNES SAPEURS DE CULOZ	50
Ligue contre le cancer	50
Maison Familiale et Rurale BOURGOIN JALLIEU	50
Maison Familiale et Rurale CORMARANCHE EN BUGEY	100
Restos du Cœur Bourg-En-Bresse	50
VBS Valoriste Bugey Sud	50
Sou des écoles de BEON	200
1000 et 1 pages Béon	200
Club Sportif de Beon	200
Société de Chasse de Beon	200

Vote du budget Commune 2022

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2022, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	638 939.71 €
Section d'INVESTISSEMENT	371 921.61 €

Le Conseil Municipal approuve le Budget Commune à l'unanimité des membres présents.

Informations et questions diverses

- 1) **Acquisition de la parcelle cadastrée D999 :** Monsieur le Maire rappelle avoir sollicité Monsieur Pierre FORESY pour l'acquisition de sa parcelle située route des Marais, afin d'assurer la légitimité des travaux d'assainissement non collectif prévus pour le local technique et le local de chasse. Après plusieurs propositions d'échanges infructueux Monsieur Pierre FORESY propose de vendre sa parcelle cadastrée D999 au prix de 50 €. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité. Les frais d'acquisition seront à la charge de la Commune et l'acte de vente sera réalisé par Maître Jean-Claude DOGNETON, Notaire à ARTEMARE. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte ainsi que toute pièce utile.

- 2) **Parking de La Veyle :** marquage à prévoir

Fin de la séance : 23h00